



c) Association représentative

- Une RSG reconnue sans places subventionnées par le bureau coordonnateur La Fourmilière ne peut être membre de l'association représentative.
- Une RSG reconnue avec des places subventionnées par le bureau coordonnateur La Fourmilière est membre de l'association représentative : ADIM CSQ.
- À ce titre, elle doit verser des contributions qui sont prélevées à même les subventions versées aux 2 semaines.
- Une entente collective a été conclue entre le Ministère de la Famille et les différentes associations. Cette entente précise différentes clauses dont des jours de fermetures obligatoires durant l'année (jours fériés et jours de vacances). Cette entente peut être consultée sur le site du Ministère de la famille, section RSG.